



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° DP/Z00/DBA/092/2026



**SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE RÉALISER LA REFORTE DE L'INTRANET
DE LA BCEAO**

MAI 2026



PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

La BCEAO dispose d'un intranet, déployé depuis 2013, dédié à la communication interne, le partage de l'information et la collaboration entre les agents de l'Institution.

Après plus d'une décennie d'exploitation, la version actuelle présente des insuffisances résultant d'une part, de l'obsolescence de l'outil et, d'autre part, des évolutions enregistrées en matière de communication interne de la Banque et de collaboration transversale entre les agents. Cette situation se traduit notamment par des limites ergonomiques, des difficultés d'accès, ainsi qu'une recherche documentaire peu performante qui affectent la productivité, occasionnent un désengagement progressif des utilisateurs et constituent un frein à la transformation digitale engagée par la BCEAO.

Dans ce contexte, la Banque Centrale envisage le remplacement de la solution intranet actuelle par une solution moderne, évolutive et mieux adaptée à ses exigences fonctionnelles, organisationnelles et de sécurité. Cette nouvelle solution devra offrir une meilleure flexibilité en matière de personnalisation, de mise à jour et de pérennité de la plateforme.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.5. Langue de soumission

Les propositions et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission, le cas échéant, constituerait un motif de rejet de celle-ci.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel à concurrence sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des propositions reçues.

Préalablement à l'évaluation des propositions, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base, d'une part, de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel à concurrence et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. En cas de contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des prestations proposées.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé deuxième, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute proposition, et d'annuler l'appel à concurrence en rejetant toutes les propositions, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise à procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des propositions pour des négociations.

I.12. Notification du marché

Les résultats de l'appel à concurrence seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
 - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
 - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
-

- restituer sans délai à la BCEAO ou détruire, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire chargé de concevoir, mettre en œuvre et accompagner la BCEAO dans le déploiement d'une nouvelle solution intranet capable de répondre aux enjeux, à court et moyen termes, de communication interne, de collaboration et de transformation digitale de la Banque.

I.17. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Toutefois, leur validation reste à la discrétion de la Banque Centrale.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les propositions devront comprendre les trois (3) parties distinctes ci-après :

- la lettre de soumission ;
- La proposition technique ;
- la proposition financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Les candidats devront produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de leurs propositions. Cette lettre devra être signée par le soumissionnaire.

I.21.2. Proposition Technique

La proposition technique doit comprendre :

a) Présentation du soumissionnaire

- le formulaire d'information du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2** ;
- la présentation succincte de la société (dénomination, siège social, domaine(s) de spécialisation, partenaires, etc) ;
- l'agrément de l'éditeur de la solution proposée ;
- la liste d'au moins deux (2) références de projets similaires appuyées par des attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- l'attestation d'immatriculation au registre de commerce ;
- l'attestation de déclaration d'existence fiscale ;
- l'attestation de l'institution de sécurité sociale.

b) le contenu de la prestation

- *Présentation synthétique de l'offre* : résumé de la proposition, objectifs clés de la solution proposée et valeur ajoutée pour la Banque ;
- *Liste exhaustive des intervenants* : pour chaque intervenant indiquer le Nom, le Curriculum Vitae détaillé, le domaine d'expertise, les certifications professionnelles et les références sur des projets similaires ;
- *Tableau de conformité* : détail des exigences techniques du cahier des charges, et correspondance des fonctionnalités de la solution avec les exigences ;
- *Spécifications techniques pour l'installation de la solution cible* : détails techniques sur l'installation et la configuration de la solution ;
- *Architecture technique de la solution proposée* : description de l'architecture matérielle et logicielle, schémas et diagrammes explicatifs ;
- *Méthodologie de travail* : approche méthodologique pour la migration, le développement, les tests, l'implémentation, la gestion de projet et le suivi des étapes ;
- *Plan de formation et de transfert de compétences* : détails des formations à fournir aux techniciens, et plan pour le transfert de compétences ;
- *Projet de contrat d'assistance technique* : conditions et détails d'une assistance technique pour la mise en oeuvre par les équipes internes ;
- *Présentation des prestations proposées* : description des services inclus, mise en exergue des délais d'intervention et des modalités de service, ainsi que tout autre document jugé nécessaire pour illustrer la qualité de l'offre.
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.21.3. Proposition financière

L'offre financière doit être exprimée hors taxes et hors douane en franc CFA ou en euros (**voir annexe 3**). Elle devra inclure tous les frais de déplacement et de séjour. La Banque Centrale ne s'occupera pas de l'organisation des déplacements et du séjour du prestataire qui, le cas échéant, devra évaluer les frais y afférents et les inclure dans son offre financière.

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

1. honoraires ;
2. frais de déplacement ;
3. frais de séjour ;
4. frais de logistique (secrétariat, télécommunication, etc.).

Toute prestation proposée par le prestataire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, **par voie électronique**, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **vendredi 19 juin 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“DP - 092 - 2026 - SÉLECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE RÉALISER LA REFONTE DE L'INTRANET DE LA BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois.

Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

I.25. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la prestation devra être précisé dans l'offre. En tout état de cause, ce délai ne devrait pas excéder celui requis par la Banque (c.f. point II.5. Durée et modalités).

I.26. Lieu de réalisation des prestations

Les prestations, objet de la présente procédure sont réalisées dans les locaux du Siège de la BCEAO, sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar, Sénégal.

I.27. Réception

La réception de l'intranet refondu s'effectuera selon les étapes ci-après.

- La réception provisoire interviendra à l'issue des phases de développement, de migration des contenus et de tests. Elle consistera à vérifier la conformité des livrables par rapport aux spécifications définies dans le présent cahier des charges. Cette étape inclura notamment, la validation du bon fonctionnement du site sur les différents navigateurs et supports, la conformité aux exigences de sécurité, d'accessibilité et de performance, ainsi que la complétude des fonctionnalités prévues.
 - Une période d'observation de trois (3) mois débutera à compter de la réception provisoire au cours de laquelle le prestataire devra corriger, sans coût supplémentaire, toute anomalie fonctionnelle ou technique constatée par la BCEAO et sera sanctionnée par un rapport de fin de travaux.
 - La période de garantie souhaitée est d'un (1) an. À l'issue de celle-ci, et sous réserve que l'ensemble des points de vigilance ait été levé, la réception définitive sera prononcée. Celle-ci donnera lieu à un procès-verbal signé par les deux parties, confirmant la conformité complète du site aux exigences contractuelles.
-

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de démarrage de 30% après la signature du contrat de marché sera soumise à la constitution d'une caution de garantie à première demande délivrée par un organisme financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette caution de garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du procès verbal de réception provisoire ;
 - le règlement de 65% du montant du marché interviendra après la signature du procès verbal de réception provisoire ;
 - la constitution d'une retenue de garantie égale à 5% du montant du marché, libérable à la fin de la période de garantie après la signature du procès-verbal de réception définitive.
-

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

II.1. CONTEXTE

Dans le cadre de la modernisation de son Système d'Information et de l'amélioration de la communication et de la collaboration internes, la Banque souhaite engager une refonte globale de son site intranet.

Actuellement, la Banque dispose d'une plateforme intranet et a, par ailleurs, eu recours de manière significative aux outils collaboratifs de Google Workspace durant la période de la pandémie de COVID-19, notamment pour la communication, le travail collaboratif et le partage documentaire.

Cette expérience a renforcé les attentes des utilisateurs en matière de simplicité d'usage, de collaboration en temps réel, de mobilité et de disponibilité des services.

II.2. OBJECTIFS

II.2.1. Objectif général

Concevoir et mettre en œuvre un intranet moderne, sécurisé, collaboratif et centré utilisateur, qui constitue le point d'entrée principal des agents vers l'information, les services internes et les outils collaboratifs de la BCEAO.

II.2.2. Objectifs spécifiques

- Améliorer significativement l'ergonomie et l'expérience utilisateur ;
- Faciliter l'accès à l'information et aux documents internes ;
- Renforcer la communication interne et la collaboration transverse ;
- Digitaliser et fluidifier certains processus internes, notamment ceux des ressources humaines ;
- Renforcer la gouvernance de l'information, la traçabilité et la conformité ;
- Garantir une intégration fluide avec l'écosystème du système d'information existant.

II.3. Prestations attendues

La mission du prestataire retenu portera sur l'ensemble des prestations nécessaires à la refonte du site intranet de la Banque. A ce titre, le prestataire devra notamment assurer les activités suivantes :

- Analyse de l'existant à travers l'évaluation de la plateforme intranet actuelle, des usages, de l'architecture technique et des pratiques de communication interne ;
 - Recueil et consolidation des besoins auprès des différentes Directions et Structures de la BCEAO ;
 - Conception fonctionnelle et ergonomique de la nouvelle plateforme intranet (architecture de l'information, parcours utilisateurs, maquettes UX/UI) ;
 - Proposition et mise en œuvre de la solution technique retenue (évolution de la solution existante ou déploiement d'une nouvelle solution) ;
 - Paramétrage, configuration et intégration de la plateforme intranet dans l'environnement du système d'information de la Banque ;
 - Migration et reprise des contenus existants ;
 - Intégration avec les systèmes internes (annuaire, outils collaboratifs, solutions documentaires ou autres applications pertinentes) ;
 - Tests techniques et fonctionnels, accompagnement à la recette et corrections ;
-

-
- Formation des administrateurs et des utilisateurs ;
 - Elaboration des différents guides (administrateurs et utilisateurs) ;
 - Accompagnement au déploiement et à la conduite du changement ;
 - Fourniture de la documentation technique et fonctionnelle ;
 - Assistance au démarrage et support pendant la période de garantie.

II.4. Spécifications fonctionnelles et techniques attendues

Cette section présente les principales caractéristiques fonctionnelles et techniques attendues de la future plateforme intranet. Les soumissionnaires devront proposer une solution permettant de répondre aux besoins décrits, ci-après, tout en garantissant une intégration harmonieuse dans l'écosystème du système d'information de la Banque.

II.4.1. Spécifications fonctionnelles

II.4.1.1. Gestion et diffusion de l'information interne

La plateforme intranet devra permettre :

- la publication d'actualités institutionnelles et d'informations internes ;
- la diffusion de notes de service, communiqués et annonces internes ;
- la gestion d'une page d'accueil dynamique permettant la mise en avant des informations prioritaires ;
- l'organisation des contenus par rubriques, directions ou thématiques ;
- la programmation de la publication et de l'archivage des contenus.

II.4.1.2. Personnalisation de l'expérience utilisateur

La solution devra permettre :

- l'adaptation de l'affichage des contenus en fonction du profil de l'utilisateur ;
- la mise en place de tableaux de bord personnalisés ;
- la possibilité de proposer des contenus ciblés selon les directions ou les rôles ;
- la gestion de notifications relatives aux nouvelles informations ou aux activités collaboratives.

II.4.1.3. Recherche et accès à l'information

La plateforme devra intégrer un moteur de recherche performant permettant :

- la recherche full-text dans les contenus et documents ;
- l'utilisation de filtres et de critères de recherche ;
- la présentation de résultats classés par pertinence ;
- l'accès rapide aux documents et contenus les plus consultés.

II.4.1.4. Espaces collaboratifs

La solution devra permettre la création d'espaces collaboratifs destinés aux équipes ou aux projets, incluant notamment :

- le partage de documents ;
 - la gestion de discussions ou fils d'échanges ;
 - la possibilité de créer et suivre des tâches ;
 - la gestion d'espaces dédiés aux Directions ou groupes de travail.
-

II.4.1.5. Gestion documentaire et capitalisation des connaissances

La plateforme devra permettre :

- la gestion et le classement de documents internes ;
- l'indexation et la recherche documentaire ;
- la gestion des versions des documents ;
- la mise en place de bases de connaissances (guides, procédures, FAQ, etc.) ;
- l'archivage et la traçabilité des contenus.

II.4.1.6. Workflows et validation des contenus

La solution devra permettre la mise en place de *workflows* permettant notamment :

- la validation des contenus avant publication ;
- la gestion des rôles (auteur, valideur, administrateur) ;
- la gestion des notifications associées aux étapes de validation.

II.4.1.7. Intégration de fonctionnalités d'intelligence artificielle

La plateforme intranet devra intégrer ou permettre l'intégration de fonctionnalités d'intelligence artificielle destinées à améliorer l'accès à l'information et l'assistance aux utilisateurs.

A ce titre, la solution proposée devra notamment permettre :

- la mise en place d'un assistant virtuel ou *chatbot* permettant aux agents de poser des questions et d'obtenir rapidement des réponses à partir des contenus de l'intranet, des bases documentaires ou des référentiels internes ;
- l'aide à la recherche intelligente d'informations, notamment par suggestions ou recommandations de contenus pertinents ;
- l'assistance aux utilisateurs pour l'orientation vers les services, procédures ou documents appropriés ;
- la possibilité d'intégrer ou de connecter des services d'intelligence artificielle existants ou futurs de la Banque.

Les soumissionnaires préciseront dans leur offre l'approche technologique proposée pour l'intégration de ces fonctionnalités, ainsi que les mécanismes garantissant la sécurité, la confidentialité et la maîtrise des données.

II.4.1.8. Suivi de l'utilisation et analyse des usages

La solution intranet devra intégrer un dispositif permettant le suivi et l'analyse de l'utilisation de la plateforme, afin d'améliorer la gestion des contenus et d'optimiser l'expérience utilisateur.

La solution devra notamment permettre :

- l'identification des pages et contenus les plus consultés ;
- le suivi du nombre d'utilisateurs connectés sur différentes périodes ;
- l'analyse de la fréquence de consultation des contenus ;
- la consultation de statistiques d'utilisation de la plateforme (nombre de connexions, recherches effectuées, documents téléchargés, etc.) ;
- l'accès à un historique des connexions des utilisateurs dans le respect des règles de sécurité et de protection des données ;
- la génération de tableaux de bord et rapports statistiques destinés aux administrateurs et responsables de la communication interne.

Ces informations devront être accessibles via des tableaux de bord de pilotage et permettre l'export ou la génération de rapports périodiques.

II.4.1.9. Gestion des utilisateurs et des profils

La plateforme intranet devra intégrer un dispositif de gestion des utilisateurs permettant l'administration des comptes, des profils et des droits d'accès.

A ce titre, la solution devra permettre :

- l'intégration avec l'annuaire d'entreprise (LDAP) pour la gestion centralisée des identités, ainsi qu'avec la plateforme de gestion des identités et des accès (IAM) de la BCEAO, basée notamment sur Keycloak, afin de permettre l'authentification centralisée et la gestion des habilitations. ;
- la gestion de profils utilisateurs permettant d'adapter les contenus, les services et les droits d'accès ;
- la gestion de rôles et habilitations (administrateur, contributeur, valideur, lecteur, etc.) ;
- la possibilité de gérer des groupes d'utilisateurs correspondant aux structures organisationnelles ou aux communautés de travail ;
- l'attribution des droits d'accès aux contenus, espaces collaboratifs et documents selon les profils ou groupes ;
- la possibilité de déléguer certaines fonctions d'administration à des responsables fonctionnels (gestionnaires de contenus, responsables de communautés, etc.).

II.4.1.10. Intégration avec les outils collaboratifs existants

La solution proposée devra permettre l'intégration avec les outils collaboratifs utilisés au sein de la Banque, notamment ceux issus de Google Workspace.

Cette intégration devra permettre notamment :

- l'accès et le partage de documents stockés dans les services Google autorisés ;
- la collaboration sur des documents en ligne ;
- l'intégration éventuelle d'outils de communication ou de réunion en ligne ;
- la synchronisation ou l'interconnexion avec les services existants afin de faciliter le travail collaboratif.

Les soumissionnaires devront préciser les mécanismes proposés pour assurer cette intégration dans le respect des politiques de sécurité de la BCEAO.

II.4.1.11. Gestion des contenus multimédias

La plateforme intranet devra permettre la gestion et la diffusion de contenus multimédias destinés à la communication interne et à la valorisation des activités de la Banque.

A ce titre, la solution devra intégrer des fonctionnalités permettant notamment :

- **Galerie multimédia**
 - la gestion et l'organisation de photographies, images et autres médias ;
 - la création de galeries de photos accessibles aux agents ;
 - la facilitation du partage et de la consultation des contenus visuels dans la médiathèque de l'intranet ;
 - l'intégration d'une galerie photos dans un article
 - **Gestion et diffusion de vidéos** : La plateforme devra permettre :
 - l'hébergement et la gestion de vidéos internes ;
 - la diffusion sécurisée de vidéos destinées aux agents (communications institutionnelles, formations, événements, etc.) ;
 - l'organisation et la classification des vidéos au sein d'une médiathèque dédiée.
-

II.4.1.12. Publication de contenus éditoriaux internes

La solution devra permettre la création et la diffusion de publications internes numériques, telles que :

- des magazines internes ;
- des newsletters ;
- des dossiers thématiques.

La plateforme devra proposer des outils d'édition permettant :

- la mise en page structurée des contenus ;
- l'intégration d'images, vidéos et autres médias ;
- la publication et la consultation en ligne par les agents.

II.4.1.13. Gestion des événements internes

La solution intranet devra intégrer un module permettant la gestion et la diffusion d'informations relatives aux événements internes de la Banque.

Ce module devra permettre notamment :

- la création et la publication d'événements ;
- la gestion des inscriptions des participants ;
- le suivi et la gestion des participants ;
- l'envoi de notifications ou rappels liés aux événements ;
- la possibilité d'intégrer des informations pratiques (programme, lieu, documents associés, etc.).

II.4.2. Spécifications techniques

II.4.2.1. Architecture et intégration

La solution proposée devra :

- s'intégrer dans l'architecture du système d'information de la Banque ;
- être compatible avec l'annuaire d'entreprise (LDAP) et la plateforme de gestion des identités et des accès (IAM) de la Banque, basée notamment sur Keycloak ;
- permettre l'intégration avec d'autres applications internes si nécessaire ;
- permettre la consommation et l'exposition d'Interface de Programmation d'Application (API) afin de faciliter l'intégration avec les applications du système d'information de la Banque.

II.4.2.2. Sécurité

La solution devra respecter les exigences de sécurité de la Banque, notamment :

- authentification centralisée (SSO) ;
 - gestion fine des droits d'accès ;
 - chiffrement des communications (HTTPS/TLS) ;
 - traçabilité des actions et journalisation ;
 - conformité aux bonnes pratiques de sécurité applicatives.
-

II.4.2.3. Performance et disponibilité

La solution devra garantir :

- un temps de réponse rapide pour les consultations et recherches ;
- une capacité à supporter un nombre important d'utilisateurs simultanés ;
- un niveau de disponibilité élevé de la plateforme ;
- des mécanismes de supervision et de monitoring.

II.4.2.4. Accessibilité et mobilité

La plateforme devra :

- être accessible depuis les principaux navigateurs web ;
- offrir une interface responsive compatible avec les terminaux mobiles (smartphone, tablette) ;
- garantir une expérience utilisateur homogène sur différents supports.

II.5. Durée et modalités

Les travaux seront réalisés avec les équipes techniques de la Banque sur une durée maximum de trois (3) mois, à compter de la date de signature du contrat.

II.6. Calendrier de la mission

Les soumissionnaires devront produire dans leurs propositions techniques un chronogramme détaillé de réalisation des formations et d'accompagnement, en tenant compte des termes de référence.

Par ailleurs, le budget temps des intervenants y compris des équipes internes devra être proposé dans l'offre technique.

II.7. Contraintes d'intervention

La mission se déroulera, dans la mesure du possible, en présentiel. Toutefois, certaines activités pourront être réalisées à distance, en lien avec les possibilités techniques et les besoins du projet.

Le prestataire retenu travaillera principalement avec les équipes de la Direction du Développement des Solutions Digitales, de la Direction des Infrastructures Informatiques et des Réseaux ainsi que la Direction de la Communication.

II.8. Livrables attendus

Les livrables attendus doivent être clairement définis et détaillés dans le cadre de la proposition technique. Ils devront inclure :

- la documentation technique (architecture, configuration) ;
 - les manuels utilisateurs ;
 - les guides d'administration ;
 - le rapport de migration des données.
-

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Sélection d'un prestataire chargé de réaliser la refonte de l'intranet de la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque Centrale.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
Données Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régistre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
Données Financières des trois dernières années			
	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Bilan			
Capitaux propres			
Chiffre d'affaires			
Résultats nets			
Capacité d'autofinancement			

Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ___

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____

ANNEXE 3 : Canevas de la proposition financière

Ce canevas est proposé à titre indicatif.

L'offre financière du soumissionnaire inclut tous les coûts inhérents au contenu de sa proposition technique.

Toute prestation proposée par le soumissionnaire dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni, sera considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

I-Les Livrables

Réf	Description des livrables	Prix (le cas échéant)

II-Le personnel

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Personnel				
	Jour ouvré			
	Jour ouvré			
Autres dépenses				
Déplacements				
Indemnité de subsistance				
Transport				
Communication				
Autres coûts (veuillez préciser)				